

---

## DIRECTEUR(TRICE) DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ARCHITECTURE

---

La Commission de la capitale nationale du Québec est un organisme du gouvernement du Québec qui a pour mission de contribuer à l'aménagement et à la promotion de la capitale et de conseiller le gouvernement sur sa mise en valeur.

La Commission a notamment réalisé, depuis sa création, d'importantes interventions destinées à embellir la capitale, à en faciliter l'accès et à mettre en lumière plusieurs de ses bâtiments et sites. La Commission souhaite poursuivre ses efforts d'embellissement et envisage pour ce faire des projets d'aménagement tout aussi importants pour l'avenir.

Dans la poursuite de sa mission, la Commission est à la recherche d'un directeur ou d'une directrice pour sa Direction de l'aménagement et de l'architecture. Les activités de cette direction consistent à concevoir et réaliser des projets d'aménagement et d'architecture, à effectuer des travaux de recherche et de planification relatifs à l'aménagement et à l'architecture ainsi qu'à assurer les activités-conseils au gouvernement relatives à l'aménagement et au développement dans la capitale et ses environs des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et ses organismes gouvernementaux.

### DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité du président et directeur général, la personne titulaire du poste assume la gestion d'une équipe multidisciplinaire composée de 10 personnes. Elle planifie, organise et dirige les activités de sa direction afin de contribuer à la réalisation de la mission de l'organisation. Elle doit favoriser la création de projets novateurs et porteurs pour le développement de la capitale.

La personne titulaire du poste assure un rôle-conseil stratégique et fournit son expertise dans l'ensemble des activités relatives à l'aménagement et à l'architecture. Elle conseille le président et directeur général sur les orientations et les décisions à prendre, le supporte et l'appuie dans les démarches à réaliser pour rencontrer les objectifs de la Commission dans le domaine de l'aménagement et de l'architecture. Elle doit également agir à titre de représentant de la Commission auprès des divers ministères et organismes gouvernementaux, de certaines municipalités et d'autres partenaires.

De façon plus particulière, elle a la responsabilité d'assurer :

- l'encadrement, la définition et la gestion de tous les projets d'aménagement de la Commission, incluant l'élaboration de concepts, la préparation des plans et devis d'exécution et la réalisation des travaux ;
- la conduite des travaux de recherche et de planification dans les domaines de l'aménagement et de l'architecture ;
- l'élaboration des politiques, des plans et des programmes d'intervention en matière d'aménagement et d'architecture ;
- la mise en place d'un système d'information sur la gestion des projets à l'intention des autorités de la Commission ;
- la négociation des ententes avec les partenaires nécessaires à la réalisation de projets conjoints d'aménagement, de voirie ou de parc ;
- la conduite d'activités de concertation dans les domaines de l'aménagement et de l'architecture avec des municipalités et des ministères et organismes ainsi que d'activités de consultation auprès de groupes de citoyens.

## EXIGENCES

- Détenir une formation universitaire dans une discipline appropriée (urbanisme, architecture, architecture du paysage, développement immobilier, etc.).
- Une formation complémentaire en gestion de projet constitue un atout.
- Posséder 10 années d'expérience professionnelle dans le domaine, dont 5 années dans un poste d'encadrement.
- Avoir de l'expérience dans la réalisation de projets complexes en partenariat avec plusieurs partenaires.
- Détenir une certification professionnelle liée à sa spécialité constitue un atout.
- Avoir une bonne connaissance des cadres légaux et réglementaires pertinents.

## PROFIL RECHERCHÉ

La personne recherchée a à son actif des réalisations qui reflètent sa capacité à développer une vision de ce que doit être le paysage dans la capitale. Elle est à l'affût des tendances en matière d'aménagement et de design urbain. De plus, elle possède des aptitudes pour le travail d'équipe et privilégie un esprit de collaboration et de concertation. Elle démontre du leadership et possède une habileté particulière à communiquer autant verbalement que par écrit. Elle possède un excellent jugement et une capacité à établir les priorités en conformité avec les besoins organisationnels.

## CONDITIONS

Rémunération : selon les conditions applicables au personnel d'encadrement de la Commission de la capitale nationale du Québec.

Programme complet d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées par cet emploi doivent faire parvenir leur candidature avant 16 h, le 17 septembre 2010, en inscrivant le numéro de référence **GA-1009-10** :

Par la poste : Commission de la capitale nationale du Québec  
a/s de Evelyne Gilbert  
Conseillère en gestion des ressources humaines  
525, boul. René-Lévesque Est, RC  
Québec (Québec) G1R 5S9

Par courriel : [rh@capitale.gouv.qc.ca](mailto:rh@capitale.gouv.qc.ca)

Par télécopieur : 418 528-0833

Pour renseignements, veuillez contacter Evelyne Gilbert au 418 644-4743.

*Nous remercions toutes les personnes qui soumettront leur candidature.  
Seules les personnes retenues pour le processus de sélection seront contactées.*